

Lors d'un récent séminaire, un collègue posait la question suivante : «Pourquoi la FMH s'implique-t-elle autant dans le projet SwissDRG? Ne serait-il pas plus simple de laisser H+ et les assureurs établir la nouvelle structure tarifaire sans nous?» Le système des DRG a été inventé par un groupe de médecins, d'économistes et de statisticiens. Chez nos partenaires, on trouve beaucoup d'économistes, quelques statisticiens et très peu de médecins. La FMH est ainsi indispensable à la mise sur pied et à l'entretien de SwissDRG. Les nombreuses tentatives de limiter notre

influence dans ce projet prouvent qu'assureurs, autorités politiques et hôpitaux en sont conscients, craignant pour certains que notre professionnalisme ne contrecarre leur logique économique réductrice. Ces derniers temps, le corps médical a gagné en visibilité et en crédibilité dans ce dossier. Il doit conserver cet avantage.

*Dr Pierre-François Cuénoud,  
membre du Comité central de la FMH,  
responsable du domaine SwissDRG*

## SwissDRG: exploiter les possibilités d'influence du corps médical

La société SwissDRG SA existe depuis le début 2008. La FMH occupe un siège sur neuf à son conseil d'administration et peut ainsi y défendre directement les intérêts du corps médical. Cela étant, elle doit faire coalition avec certains de ses partenaires pour faire passer ses idées lorsque des décisions sont prises. Mais le corps médical peut jouer un rôle important indépendamment de ces rapports de voix: le savoir des médecins est irremplaçable, en particulier lorsqu'il s'agit de soumettre des demandes visant à développer un système suisse de forfaits par cas. Dans le cadre de la procédure de propositions actuellement en cours, les sociétés de discipline médicale et les organisations faitières ont la possibilité de soumettre des requêtes concernant la nouvelle structure tarifaire SwissDRG, version 0.1, d'ici au 17 octobre 2008.

Il reste encore beaucoup à faire pour pouvoir disposer d'un système tarifaire adéquat d'ici à l'introduction de SwissDRG en 2012. C'est ce qu'a montré, entre autres, la première analyse de la nouvelle structure tarifaire SwissDRG 0.1. Lors des ateliers spécifiques par discipline organisés par la FMH pour les sociétés de spécialistes, de nombreux points problématiques ont été discutés et des propositions de solution ont été présentées ou élaborées en vue de formuler des demandes concrètes. Même si le dépôt de ces dernières a lieu dans des conditions difficiles et que SwissDRG SA a tardé à fournir les documents de base nécessaires, il est important que le corps médical tire le meilleur parti possible de la procédure de propositions 2008. Les expériences faites en Allemagne montrent qu'il est essentiel que les sociétés de discipline défendent leurs intérêts en présentant des propositions le plus tôt possible. La FMH les soutient dans ce processus dans la mesure de ses forces et a mandaté pour cela des experts des DRG et du codage exerçant dans des hôpitaux suisses ainsi qu'en Allemagne. En outre, afin de mettre en œuvre sa stratégie relative à

SwissDRG, la FMH va renforcer ce domaine d'activité interne par des ressources supplémentaires: un poste de médecin spécialiste de SwissDRG et du codage a récemment été mis au concours.

Par ailleurs, le corps médical ne doit pas renoncer à influencer sur le codage des procédures et des diagnostics, même s'il est clair que les médecins traitants n'effectueront pas les codifications eux-mêmes dans chaque cas. Selon la prise de position de la FMH sur SwissDRG (cf. BMS n° 18/2007), la responsabilité du codage devrait incomber aux praticiens spécialement formés à cet effet. Pour permettre aux médecins traitants d'assumer cette responsabilité, la FMH leur propose, en collaboration avec H+ Formation, des séminaires de base sur SwissDRG et des séminaires consacrés au codage (cf. papillons insérés au début du présent numéro à la page «Perspectives»).

Enfin et surtout, il s'agit d'influencer le cours des choses sur le plan politique. A cet égard, prendre position sur des interventions, motions, projets de loi et d'ordonnance se rapportant à la question est tout aussi important que de s'engager activement, entre autres enjeux, pour la recherche concomitante ou la protection des données sensibles concernant les patients.

Il est regrettable que l'on tente régulièrement de limiter l'influence du corps médical sur des sujets aussi importants. Ainsi, par exemple, les médecins ne sont pas reconnus comme partenaire tarifaire en ce qui concerne SwissDRG et ne participent donc pas aux négociations sur la valeur de base des cas (base rate). Dans ces conditions, il est d'autant plus important qu'ils exploitent toutes les possibilités d'influence qui s'offrent à eux.

*Beatrix Meyer,  
responsable SwissDRG de la FMH*